

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP muscle sa politique de vote et précise sa stratégie d'engagement actionnarial pour l'année 2015

Paris, le 12 février 2015 – En cohérence avec les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) dont il est signataire, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) a mis à jour ses lignes directrices en matière d'engagement actionnarial et sa politique de vote aux assemblées générales (AG) pour l'année 2015.

L'ERAFP muscle sa politique de vote

Après 3 années de mise en œuvre, l'ERAFP a décidé que sa politique de vote 2015 mettrait l'accent sur un nombre restreint de sujets qui mériteront d'être discutés de manière prioritaire avec les émetteurs dans le cadre de la prochaine saison des assemblées générales :

- la transparence sur l'activité et la situation financière des sociétés cotées dans chaque pays où elles opèrent
- le partage de la valeur ajoutée et la mise en œuvre de politiques responsables en matière de distribution de dividendes
- la féminisation des conseils d'administration avec un seuil minimum de 30% de femmes dans les conseils d'administration
- la promotion des principes de transparence, équité et modération dans les modalités de rémunération des dirigeants

Afin de s'assurer de sa bonne mise en œuvre, l'équipe ISR de l'ERAFP analysera les résolutions soumises aux AG de 40 grandes sociétés françaises et de 20 grandes sociétés internationales qui représentent plus de 40% des participations en actions de l'ERAFP.

L'ERAFP précise sa stratégie d'engagement actionnarial

En parallèle, l'ERAFP a décidé de concentrer ses efforts en matière d'engagement actionnarial sur quatre grandes thématiques que l'établissement considère stratégiques pour un investisseur ISR de long terme :

- la lutte contre le changement climatique et la promotion de stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises ;
- la lutte contre les pratiques d'optimisation fiscale agressive et la promotion de la responsabilité des entreprises en matière de civisme fiscal ;
- la cohérence entre les engagements des entreprises en matière de développement durable et leurs pratiques de lobbying ;
- la prévention des risques sociaux dans la chaîne d'approvisionnement

Ces lignes directrices, mises en œuvre dans un souci de responsabilité fiduciaire envers les 4,5 millions de fonctionnaires bénéficiaires du Régime sont téléchargeables sur le site Internet du RAFP (www.rafp.fr), rubrique Investissement Socialement Responsable.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 21 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2013. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr